



QUESTION DU JOUR >>>> Les cosmétiques contiennent-ils des substances dangereuses pour la santé ? P. 9



LA QUESTION DU JOUR

Les cosmétiques contiennent-ils des substances dangereuses pour la santé ?

Catherine Desmares

Directrice de la section de l'évaluation de la publicité des produits cosmétiques et biocides à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps)

La publication par l'organisation Greenpeace d'une liste rouge de produits cosmétiques contenant des substances potentiellement toxiques met en cause notamment des produits de la marque Ushuaïa. Propriété de TF 1, cédée sous licence à L'Oréal, la marque porte le nom de l'émission animée par Nicolas Hulot. Pour Catherine Desmares, l'analyse du guide de Greenpeace ne repose pas sur une méthodologie fiable. La France, selon elle, est plutôt en avance dans la vigilance sanitaire sur les produits cosmétiques.

« La législation française souligne d'abord la responsabilité des producteurs ou importateurs des produits cosmétiques mis sur le marché. C'est à eux de s'assurer des risques sanitaires

éventuels de leurs produits. Toutes les substances utilisées doivent être conformes aux recommandations européennes, régulièrement mises à jour. Chaque producteur doit ainsi tenir à jour un dossier contenant tous les renseignements nécessaires sur ses produits, en termes de composition, de teneur et de conditions de fabrication. Ainsi que les études sanitaires faites pour chaque produit. Ces dossiers font l'objet d'inspections régulières par nos services. Nous assurons ainsi une veille sur la commercialisation de nouveaux produits et sur les études scientifiques qui évaluent la toxicité des substances.

Le guide *Cosmetox* produit par Greenpeace a été évalué dans ce cadre. Il s'avère qu'il révèle plusieurs points faibles méthodologiques, rendant discutable la portée scientifique de ses conclusions. D'autant que les marges de sécurité européenne tiennent compte d'éventuelles sources de multi-exposition aux substances en question. Pour notre part, nous avons doublé notre vigilance en

mettant en place un réseau de professionnels de la santé qui, par le biais de notifications régulières, permet de repérer les effets sanitaires indésirables de certains produits ou substances. Dans ce cas, après identification de la substance en cause, l'Agence peut prendre des mesures entraînant la suspension, voire l'interdiction d'un produit donné ou de tout produit contenant la substance mise en cause. Ce fut le cas récemment pour les cosmétiques contenant de la vitamine K1, provoquant des eczémas sévères. Cet exemple est révélateur d'une vigilance transversale nécessaire entre les domaines du médicament, de l'aliment et du cosmétique. Enfin, il faut souligner que la substitution simple des produits de synthèse par des composés naturels n'est pas, en soi, garante d'innocuité. Faut-il rappeler que certaines huiles essentielles, extraites de plantes, sont toxiques ? »

RECUEILLI PAR
DOMINIQUE LANG